

**DELIBERATION N°2023-D-013  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501342-20230414-2023D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Affichage : 07/07/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11  
EN EXERCICE : 11  
VOTANTS : 10  
PRESENTS : 8  
ABSENTS : 3

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaients présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Roland BERNAUDON, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Anne DELCROIX, Geneviève GRANET

Etaients absents: , Raphaël LAURES, Aurélie CHICO (a donné procuration à Geneviève MAURE), , Paul Emile LARDY(a donné procuration à JL BERARD)

Date de la convocation : 07/04/2023

Secrétaire de séance : Bruno JILBERT

**OBJET : demande de subvention au Département des Hautes Alpes au titre des amendes de police 2023**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de barrières qui sécurisent le cheminement piéton en bordure de la Route du Pli Couché dans la traversée du Chef Lieu et plus particulièrement aux abords des services au public.

D'autre part, Le Maire rappelle qu'il conviendrait de poser des glissières de sécurité sur les parties ne comportant pas d'accotement horizontal sur les voiries 100 mètres Chemin de Charissier, 100 mètres rue des jardins et 100 mètres au chemin de Maisonnasses.

Le Montant estimatif de tout le projet s'élève à 46 821.60 € HT

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

**DECIDE** de demander au département des Hautes Alpes pour bénéficier du produit des amendes de polices de 2023 pour les travaux de sécurité routière estimés à 46 821.60 € HT.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Le Maire

Jean Louis BERARD

